# Protocole sanitaire pour la pratique du golf dans le contexte de l'épidémie de Covid-19 et du déconfinement

## Mise à jour au 24 Juin 2020

**Annexe : Organisation des Compétitions et Animations et dans les golfs**

**Lien vers le Protocole Sanitaire restauration et hôtellerie :**
https://www.gni-hcr.fr/special-coronavirus-covid-19/la-reprise/protocole-sanitaire-hcr-definitif-arrete-par-le-ministere-du-travail

**L'évolution actuelle positive de la situation sanitaire, corrélée aux décisions des pouvoirs publics dans le cadre de la mise en œuvre de la phase 3 du déconfinement, nous invite à proposer un allègement de certaines mesures, dont vous trouverez la synthèse ci-dessous.**
**Concernant spécifiquement la pratique du golf, nous allons donc passer d'un dispositif « d'interdiction » à un principe de « responsabilisation individuelle ».**
**Même si la circulation du virus est moins active, celui-ci continue néanmoins de contaminer de nombreuses personnes, y compris sur le territoire français métropolitain. Nous appelons donc l'ensemble des joueurs à la plus grande vigilance et au respect des gestes barrières, tout comme des principes de distanciation physique.**
**L'obligation faite à chaque joueur d'avoir un flacon de solution hydro-alcoolique dans son sac est indispensable de façon à respecter les règles de manipulation des drapeaux, des râteaux et des piquets de bornage du parcours.**
**Nous comptons donc sur la vigilance de tous et de chacun -joueurs, personnels, bénévoles - pour continuer de faire barrière à la circulation du virus, sur les parcours, les zones d'entrainements et au sein des club-houses.**
**Les joueurs de golf sont habitués au respect de l'Etiquette, qui fait partie intégrante de notre sport. Gageons que nous serons capables, tous ensemble, de respecter également l'Etiquette sanitaire.**

- Règles de distanciation physique :
  - 2 mètres en activités sportives
  - 1 mètre en position statique

- Limiter les regroupements de plus de 10 personnes au même endroit au sein du golf.

- Vestiaires : possibilité d'accéder à son casier individuel en traversant les espaces collectifs dans la limite de 10 personnes simultanément.

- La location de voiturettes et le prêt de matériel sont autorisés à la condition de les nettoyer après chaque utilisation. Ce nettoyage devra être fait sous la responsabilité du club.

- Possibilité de manipuler les drapeaux, les râteaux des bunkers, les piquets avec l'obligation de se laver les mains AVANT chaque manipulation. Pour cela, nous recommandons à chaque joueur d'être en possession d'un flacon contenant une solution hydroalcoolique (moins grasse que le gel et tout aussi efficace).

- L'échange de cartes de scores entre les joueurs n'est pas autorisé.

- Le port du masque est obligatoire dans les zones intérieures lorsque la personne circule et lorsque la distanciation physique n'est pas possible.

**Avertissements :**

**Ces mesures pourront être adaptées localement en fonction des capacités des clubs à toujours favoriser prioritairement la prévention et la santé des publics et du personnel**.

**Ces mesures ont été recommandées à la suite d'une consultation de l'ensemble des acteurs de la filière économique du golf.**

**Ces mesures sont comparables aux bonnes pratiques internationales qui ont permis la réouverture des golfs dans certains pays en Europe et dans le monde.**

**Ces recommandations ont été validées par le Bureau de la Commission Médicale Fédérale dont les membres recommandent fortement aux personnes présentant des symptômes du Covid-19 (fièvre, toux, gêne respiratoire, fatigue inexpliquée, éruption cutanée, diarrhées, vomissements, malaises ou chutes inexpliqués et contact avec un malade Covid-19), ainsi que tous ceux présentant des facteurs de risques cardio-vasculaires non contrôlés, des antécédents cardiaques ou pulmonaires, des prises d'anti-inflammatoires ou des hospitalisations récentes de ne pas reprendre l'activité physique et sportive sans l'avis de leur médecin traitant (téléconsultations possibles).**

**Ces recommandations pourront évoluer en fonction de l'état sanitaire général de la France et des retours d'expérience.**

**Ces recommandations seront publiées et portées à la connaissance des joueurs et licenciés par tous les acteurs de la filière économique du golf français**

*Ce document annule et remplace le précédent Protocole Sanitaire du 2 Juin 2020*